

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 22 DECEMBRE 2021**

L'An Deux Mille Vingt-et-Un, le Mercredi Vingt-deux du mois de Décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni en téléconférence, via l'application en ligne Zoom, sous la présidence du Maire, Monsieur Cédric CORNET, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ÉTAIENT PRÉSENTS EN TELECONFERENCE : M. Cédric CORNET – Mme Liliane MONTOUT – M. Guy BACLET – Mmes Wennie MOLIA – Nanouchka LOUIS – M. Jules FRAIR – Mme Marguerite MURAT – M. Teddy BARBIN – Mme Elodie CLARAC – MM. Emmerly BEAUPERTHUY – Michel HOTIN – Mme Marie-Renée ADÉLAÏDE – M. Marcellin ZAMI – Mmes Sylvia HENRY – Sandra MOLIA – Mévice VÉRITÉ – Rebecca BELLEVAL – Mégane BOURGUIGNON – MM. Jean-Claude CHRISTOPHE – Julien DINO – Mme Ghylaine JEANNE.

ÉTAIENT ABSENTS : M. Louis ANDRÉ (excusé ; pouvoir donné à M. Guy BACLET) – Mme France-Enna URBINO – MM. Josy LAQUITAINE – Jimmy DAMO (excusé ; pouvoir donné à M. Guy BACLET) – Sébastien THOMAS (excusé ; pouvoir donné à M. Michel HOTIN) – Mme Nina PAULON (excusée ; pouvoir donné à M. Cédric CORNET) – MM. Stéphane URIE (excusé ; pouvoir donné à M. Michel HOTIN) – David LUTIN (excusé ; pouvoir donné à M. Cédric CORNET) – Mme Yane BEZIAT (excusée ; pouvoir donné à M. Jean-Claude CHRISTOPHE) – M. Lucas ALBERI (a été déconnecté définitivement) – Mmes Nadia CELINI (a été déconnectée momentanément) – Maguy BORDELAIS (a été déconnectée définitivement) – M. Patrice PIERRE-JUSTIN – Mme Jocelyne VIROLAN (excusée ; pouvoir donné à Mme Ghylaine JEANNE).

Madame Liliane MONTOUT a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité.
.....

**ABROGATION DU PROJET DE
REPRISE DU RESULTAT DU
SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DES GRANDS FONDS (SIGF)
SUITE A SA LIQUIDATION**

CM-2021-7S-DAF-81

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants, L5211-25-1, L5211-26 et L1321-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°72-61/AD-11/2 du 15 mars 1972 portant création du Syndicat Intercommunal des Grands Fonds (SIGF) de Grande-Terre ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2014-114 SG/DICTAJ/BRA du 27 janvier 2014 mettant fin à l'exercice des compétences du SIGF ;

Vu la délibération du 5 décembre 2014 du SIGF approuvant le procès-verbal de mise à disposition des biens meubles et immeubles ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2019-SG/DCL/SLAC/BFL/971-2019-04-18-004 du 18 avril 2019 modifiant l'arrêté n°2019-SG/DCL//SLAC/BFL/971-04-04-001 du 4 avril 2019 portant nomination d'un liquidateur du SIGF ;

Vu l'ordonnance n°1900395 du 20 septembre 2019 du juge des référés du tribunal administratif de Basse-Terre ;

Vu l'arrêté n°2020-SG/DCL/SLAC/BFL/971-2020-02-28-002 du 28 février 2020 portant prolongation de la liquidatrice du SIGF ;

Vu le rapport de liquidation de septembre 2020 comprenant un total de 22 pages, dont un rapport de 15 pages et une annexe relative à la parcelle AC 485, sise sur la commune de Morne à l'eau de 7 pages ;

Vu l'arrêté n° SG/DCL/SLAC/BFL/971-202-10-26-004 du 26 octobre 2020 portant dissolution et la liquidatrice du SIGF ;

Vu l'arrêté SG/DCL/SLAC/BFL 971-2020-11-16-003 du 16 novembre 2020 portant modification l'article 2 de l'arrêté n° SG/DCL/SLAC/BFL/971-202-10-26-004 du 26 octobre 2020 portant dissolution et la liquidatrice du SIGF comme suit :

“ Balance du SIGF :

Lire :

- Résultat cumulé de la section d'investissement : 8 880 572,82 €
- Résultat cumulé de la section de fonctionnement : -9 405 993,03 €

Au lieu de :

- Résultat cumulé de la section d'investissement : -9 405 993,03 €
- Résultat cumulé de la section de fonctionnement : 8 880 572,82 €

Le reste est sans changement”.

Vu la délibération n°CM-2021-5S-DAF-61 en date du 27 Août 2021 approuvant la reprise du résultat dans les comptes de la collectivité ;

Vu l'avis favorable de la commission Finances et Transformation de l'Action Publique en date du 14 décembre 2021 ;

Considérant la nécessité d'abroger la délibération visée ci-dessus afin de prendre en compte cette modification ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'abroger la délibération n°CM-2021-5S-DAF-61 du 27 Août 2021 relative à la reprise du résultat du Syndicat intercommunal des Grands-fonds.

Article 2 : D'approuver la répartition de l'Actif et du Passif selon le critère du nombre d'abonnés présents sur chaque territoire, soit :

- Les Abymes : 25,43 %
- Le Gosier : 25,46 %
- Morne à l'eau : 38,20 %
- Le Moule : 10,81 %

Article 3 : D'approuver la balance comptable du syndicat comme suit :

Libellés	Montant
Résultat de la section de fonctionnement	-9 405 993,03 €
Résultat de la section de d'investissement	8 880 572,82 €
TOTAL	-525 420,21 €

Article 4 : D'approuver le résultat définitif déficitaire de 133 771,99 € revenant à la commune du Gosier, à reprendre au budget de la commune. Ce résultat s'obtient comme suit :

Libellés	Chapitre	Montant SIGF	Clé de répartition / Le Gosier	Montant Gosier
Résultat de la section de Fonctionnement	002	-9 405 993,03 €	25,46 %	-2 394 765,82 €
Résultat de la section d'investissement	001	8 880 572,82 €	25,46 %	2 260 993,83 €
TOTAL		-525 420,21 €		-133 771,99 €

Article 5 : D'approuver la reprise de ce résultat au budget de la Ville pour un montant total déficitaire de 133 771,99 €, soit -2 394 765,82 € au chapitre 002 "Résultat de la section de fonctionnement reporté" et 2 260 993,83 € au chapitre 001 " Résultat d'investissement reporté".

Article 6 : Le maire, la directrice générale des services et la trésorière sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le

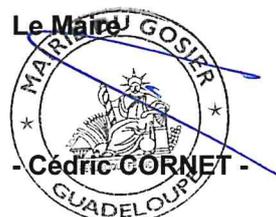
05 JAN. 2022

Et publication ou notification le

05 JAN. 2022

Fait et délibéré à Gosier, le 22 décembre 2021

Pour extrait certifié conforme



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Abrogation du projet de reprise du résultat du Syndicat Intercommunal des Grand Fonds (SIGF) suite à sa liquidation

Date de transmission de l'acte : 05/01/2022

Date de réception de l'accusé de
réception : 05/01/2022

Numéro de l'acte : CM20217SDAF81 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20211222-CM20217SDAF81-DE

Date de décision : 22/12/2021

Acte transmis par : Harry BEAUBOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de compétences des communes
9.1.3. Autres